Médiation familiale

Permettre aux familles de restaurer le lien familial en favorisant l'écoute et le dialogue

Bénéficiaires

- Allocataires pouvant prétendre aux aides d'action sociale aux familles.
- Parents en situation de séparation ou de divorce, grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants, personnes devant régler une succession, etc, lorsque les échanges deviennent conflictuels.

Le médiateur familial :

- est qualifié (diplôme d'Etat), formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes ;
- tient compte des droits, des devoirs et des besoins de chacun ;
- ne prend parti pour personne, ne juge pas et ne prend pas de décision pour les participants ;
- aide à trouver une solution concrète au conflit ou à la situation.

Montant

Entretien d'information gratuit puis participation financière aux autres entretiens selon le quotient familial.

La Caf subventionne 2 associations du département. Quand la Caf finance, c'est moins cher pour vous !

Contacts

Couples et familles
14 rue de la Poste à Annecy
04 50 45 82 90
www.couplesetfamilles74.fr

École des parents et des éducateurs
4 passage de la Cathédrale à Annecy
04 50 45 13 67
www.epe74.org